LA SALLE POLYVALENTE A L'EPREUVE DU SPECTACLE VIVANT

APMAC

avec le concours financier de la Région Nouvelle-Aquitaine.

RÉGION Nouvelle-Aquitaine

La salle polyvalente à l'épreuve du spectacle vivant

Document rédigé en mai 2002

Rédacteur : Jacques Boisset,
assisté de Patricia Clavier

APMAC
21 rue de l'abattoir
17100 Saintes

Tél : 05 46 92 13 69
e-mail : patricia@apmac.asso.fr

Notre site internet : www.apmac.fr

INTRODUCTION

La polyvalence appliquée à l'entité « salle » déclenche invariablement dans le milieu du spectacle des réactions dubitatives, ironiques, voire franchement hostiles. Yannick Jaulin l'a bien résumé par son désormais célèbre : « *…la salle polyvalente, o sert à tout, o sert à rreunn…* ». Non sans pertinence, il résume ainsi le défaut quasi systématique de ces lieux : leur polyvalence s'arrête… au spectacle, justement !

De fait, la polyvalence est un paradoxe architectural. On n'imagine pas de stade-bibliothèque, pas plus que de prison-école maternelle… Alors pourquoi vouloir faire cohabiter le loto, les banquets et le spectacle ?… Sans doute les composantes communale et conviviale de ces activités les condamnent-elles à co-exister dans les mêmes murs ?…

Toujours est-il que la polyvalence existe bel et bien, qu'une nouvelle génération de ces lieux a vu récemment le jour et que, à tort ou à raison, une demande émerge actuellement.

Avignon : l'exemple de la polyvalence à grande échelle.

Durant le festival de théâtre, en juillet, cette ville se trouve miraculeusement dotée de plusieurs dizaines de théâtres, alors qu'elle n'en compte d'ordinaire que trois permanents. Chapelles, pas-de-porte, préaux de collège, cinémas, péniches, gymnases sont devenus « lieux scéniques ». La prestigieuse cour d'honneur du Palais des Papes elle-même, n'est pas non plus un théâtre a priori. Il n'y a là aucun miracle ; simplement, des professionnels du spectacle vivant ont su (avec plus ou moins de difficulté et de bonheur), doter ces lieux des fonctions indispensables à cet usage…

Le défi de la polyvalence, consiste donc à rendre un lieu capable d'accueillir un spectacle dans les meilleures conditions techniques et dans le cadre de moyens financiers et humains définis.

Quelques principes :

En règle générale, c'est au lieu scénique de s'adapter au spectacle, et non l'inverse. On peut remarquer au passage que les lieux scéniques permanents (salles de spectacles, théâtres…) ont eux-mêmes une grande capacité d'adaptation et de modulation. Ils doivent être en effet capables d'accueillir des spectacles de nature et de dimensions fort diverses.

Un lieu, quel qu'il soit, devient « lieu scénique » dès qu'il est doté de certaines fonctionnalités propres à la tenue d'un spectacle vivant.
Il doit pour cela répondre à deux impératifs :

- Accueillir un public et le mettre dans des conditions lui permettant de voir et d'entendre.
- Permettre à l'artiste de donner à voir et à entendre sa prestation.

Ici, une première remarque importante s'impose : quand on parle « de voir et d'entendre », il s'agit de voir et d'entendre *tout* ce qui constitue le spectacle, mais *seulement* cela.

Sur le plan technique cela se traduit en actions par :

- *Montrer*
- *Masquer*

Ces principes se mettent en oeuvre dans trois domaines :

- Les locaux
- L'équipement
- Les hommes

A

LES LOCAUX

S'il est évident pour tout le monde qu'un lieu scénique est fait d'une salle et d'une scène, il est important de préciser qu'il n'est pas fait que de cela. Généralement, on n'oublie pas les locaux annexes à la salle (hall d'accueil, vestiaire, bar, sanitaires, cuisines…), dont la nécessité semble plus naturelle à tous. Par contre, à l'exception des loges et de la régie, les locaux annexes à la scène, dont l'usage est plus strictement professionnel, sont trop souvent « oubliés ».

Pour mémoire :

- dégagements scéniques
- coulisses
- espaces de stockage (dans tous les cas)
- ateliers (dans le cas d'une activité spectacle intense)
- bureau technique (si le lieu est doté de personnel spécifique)
- accès du matériel (accès P.L., quai de déchargement…)
- plafond technique

Il convient de les nommer plus précisément : « locaux techniques »

L'absence de ces derniers rend précaire voire impossible la tenue de spectacles.

1. L'espace scénique

La problématique de l'espace scénique dans un lieu polyvalent

L'entité « espace scénique », est utilisée ici à dessein (plutôt que « scène »). En effet cet espace peut être défini sur une scène ou non. Il peut tout simplement être matérialisé à même le sol et délimité par des rideaux ou tout autre moyen (la lumière de scène, par exemple…).

Le maître-mot ici, c'est « ESPACE ». Le spectacle a besoin d'espace !

Cependant une scène se révèle le plus souvent indispensable ne serait-ce que pour des raisons de visibilité. Mais dans un lieu voué à la polyvalence, l'activité « spectacle » est occasionnelle par définition, au même titre que les autres activités. Il n'est donc pas logique que cette activité, et elle seule, soit dotée d'installations bâties fixes.

En aucun cas il ne faut limiter cette zone scénique *a priori.* Il est important de laisser autant d'espace libre qu'il est possible :

- latéralement,
- en profondeur,
- et surtout verticalement, (au dessus de la scène).

Des propositions

Pour préserver la polyvalence de la salle et lui rendre la totalité de sa surface pour d'autres activités, la solution d'une *scène démontable et modulable* sans cadre de scène fixe s'impose comme la plus pertinente.

On définit ainsi une salle du type *« espace scénique intégré »*

- Plusieurs constructeurs proposent des solutions de ce type. Ce sont par exemple des éléments de 2m x 1m, réglables en hauteur, que l'on peut assembler et combiner selon les besoins. Ces matériels sont conformes aux normes et rapides à mettre en œuvre.

► Inconvénient : Ils sont délicats à utiliser en extérieur.

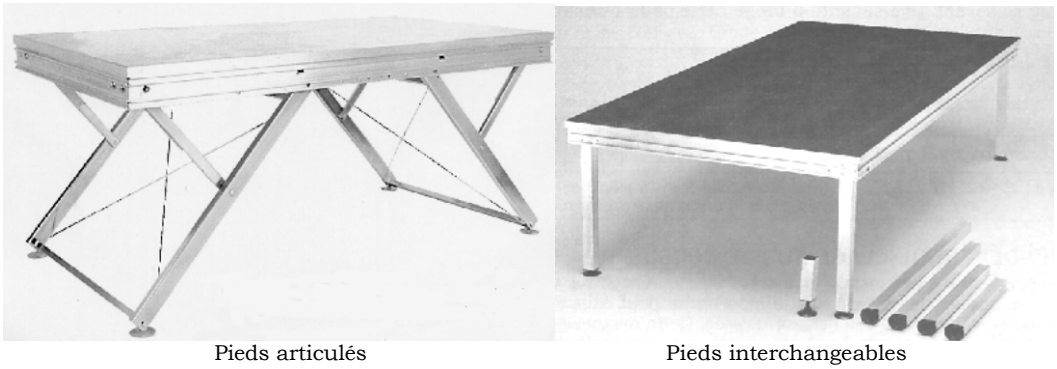

Pieds articulés Pieds interchangeables

Exemples de praticables 2mx1m réglables en hauteur

- Cela peut être aussi un podium démontable classique…

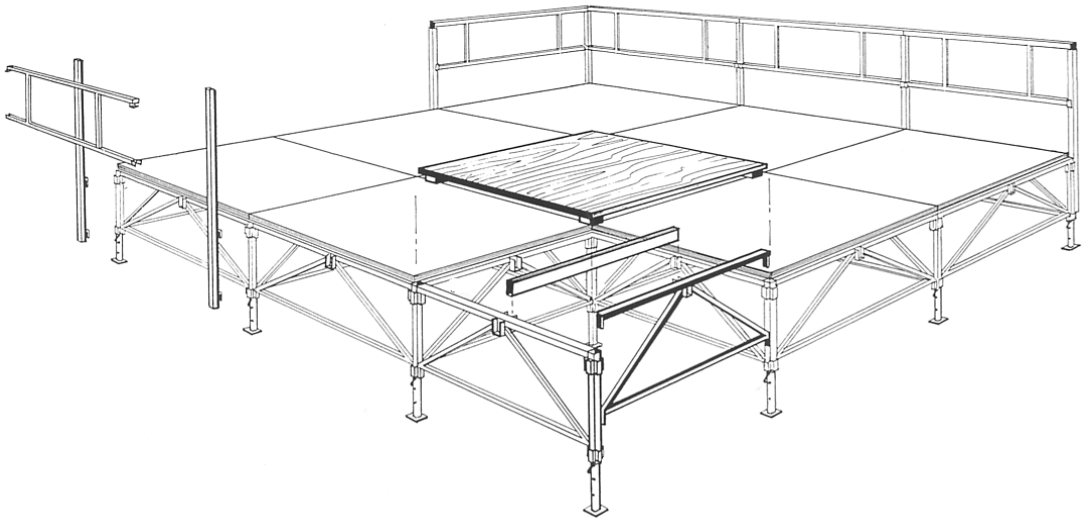

Option podium démontable

► Cette solution permet de plus, de disposer d'un podium éventuellement utilisable ailleurs que dans la salle, manifestations en extérieur ou autres lieux…

A proscrire

- Le faux plafond au dessus de la scène : Il limite l'espace, il interdit les accroches.
- La scène encadrée en dur.

C'est une erreur qui a été reproduite trop souvent : doter une salle polyvalente d'une scène fixe et encadrée. Ce type de dispositif, encadre, c'est bien le mot, donc limite l'espace scénique à l'intérieur d'un volume lui-même le plus souvent déjà sous-dimensionné par la géométrie du bâtiment. Il en résulte un espace scénique impropre à l'accueil de spectacles qui se voient contraints de s'installer ***devant*** la scène !!!

Remarque

Dans le cas ou l'option scène démontable est retenue, il ne faut pas négliger le problème du **stockage** ni celui de la **main d'œuvre.**

2. La salle

Le volume

Quand on a la chance de disposer d'un peu de hauteur sous la charpente, il ne faut pas, là non plus, la limiter à priori. La hauteur est aussi nécessaire en salle qu'en scène. Des accroches doivent également être possibles en salle (lumière, mais aussi son).

De plus la hauteur sous plafond a une influence sur l'acoustique et sur la sensation de convivialité ressentie par le public.

L'accueil du public

Depuis la plus haute antiquité, du feu de camp à l'Opéra Bastille, le rapport acteur/spectateur a été exploré et toutes les solutions humainement possibles ont été envisagées et mises en pratique. La vision plongeante sur gradinage procure de loin la meilleure courbe de visibilité et est la plus satisfaisante pour le public. Les amphithéâtres grecs ou romains fonctionnent encore très bien pour le spectacle moderne.

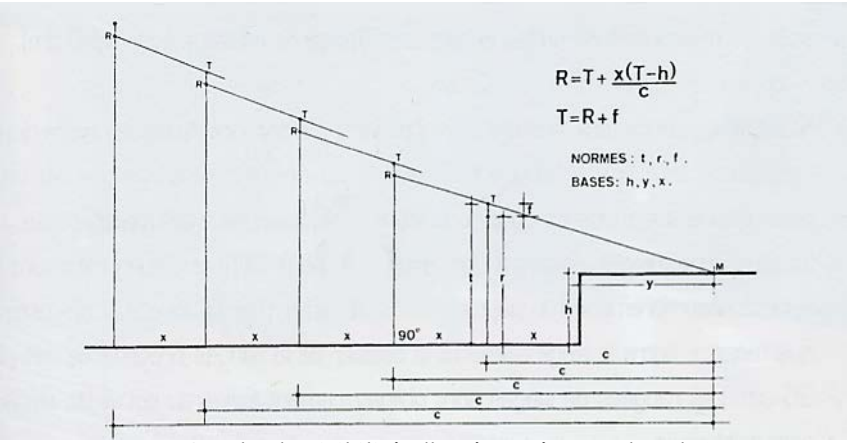

Courbe de visibilité (d'après Arsène Joukovsky)

Dans notre cas, le sol devant rester libérable, on peut dégager trois solutions :

- Le gradin télescopique (ou rétractable) :

Cette solution est la plus élégante. C'est aussi la plus coûteuse en investissement pur, mais elle permettra des économies en main d'œuvre. Elle n'est envisageable que dans le cas d'une fréquence de programmation de spectacles élevée.
► Certains gradins télescopiques peuvent être aussi mobiles. C'est une option très intéressante pour moduler la jauge en optimisant le rapport scène/salle.

- Le gradin démontable :

L'inconvénient majeur de cette option, c'est la main d'œuvre nécessaire aux montages/démontages. Le stockage n'est pas non plus à négliger. La fréquence des spectacles est, là aussi, à prendre en considération.
► L'avantage de ce type de gradin est qu'il peut être utilisé en d'autres lieux que la salle elle-même.

- Les chaises :

C'est évidemment la solution la moins coûteuse ; c'est cependant celle qui procure la courbe de visibilité la moins bonne.
Le stockage est ici aussi à ne pas négliger ainsi que la conformité à la réglementation des ERP (Etablissement Recevant du Public). Il n'est pas inutile de rappeler que les sièges mobiles sont interdits dans un ERP de type L (cf. annexe #1).

Un espace scénique intégré : « La Rampe » à Echirolles-38.

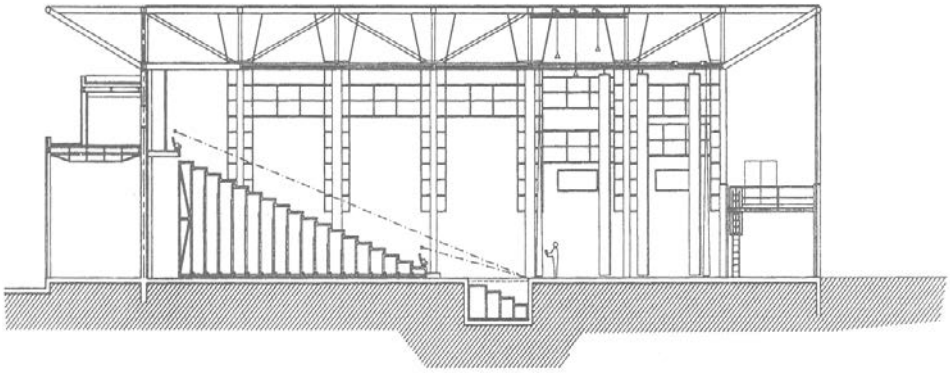

On peut remarquer :
- Le gradin télescopique
- La fosse d'orchestre escamotable
- La continuité salle-scène (absence de cadre de scène rigide)
- Le plafond technique
- Les dégagements en arrière-scène

A proscrire

Le faux plafond en salle. Toujours laid, il interdit les accroches en salle, il nuit à l'acoustique et à l'harmonie des volumes.

3. Le noir

L'activité spectacle nécessite **l'obscurité totale en scène et en salle**. Il est donc impératif de pouvoir occulter toutes les ouvertures. Même si le spectacle se déroule à une heure nocturne, le montage et surtout les réglages-lumière se font de jour.

Quand la salle est initialement très vitrée cela peut présenter quelques difficultés, mais des rideaux opaques, même s'ils ne permettent pas un noir total, constituent déjà une solution acceptable.

Le corollaire de cette exigence d'obscurité est que la couleur de la cage de scène devra être de couleur sombre et mate de préférence.

A proscrire

Velux et puits de jour en salle (et en scène…), qui se révèlent impossibles à occulter.

4. Les locaux techniques

Il est évident que la présence des locaux cités plus haut n'aura pas toujours le même caractère impératif. Là encore, il conviendra de définir avec la plus grande précision la destination de la salle, la fréquence et le type des spectacles accueillis, ainsi que le personnel éventuellement affecté à son fonctionnement.

Mais faire l'impasse sur ces locaux techniques rend l'exploitation du lieu difficile pour le personnel et les artistes, limitant ainsi l'exercice de la polyvalence.

Attention !

- ✓ Le stockage/dépôt est systématiquement sous-estimé.
- ✓ Dans le même ordre d'idées les dégagements (à ne pas confondre avec les coulisses…) sont toujours oubliés. Organiquement liés à la scène ils accueillent tous les matériels (outillage, câblage, corderie, matériaux…) nécessaires à l'installation, mais aussi les caisses de matériels scéniques, les accessoires de théâtre, les boites d'instruments de musique, les costumes…
- ✓ S'il est fait le choix d'une régie, penser à l'accessibilité pour le *personnel et le matériel*. Un régisseur n'a pas forcément 18 ans, il doit pouvoir accéder à son poste de travail autrement que par une échelle de meunier. Le matériel (souvent lourd) doit pouvoir être acheminé sans trop de douleur.

Un local de dépôt sous-dimensionné
quand la scène est démontée

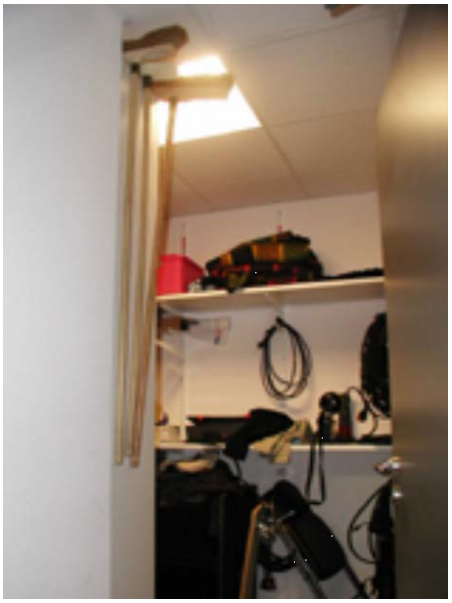

Un placard à balais
transformé en dépôt de matériel…

Des accès techniques pour le moins délicats…

B

L'EQUIPEMENT

Avant de penser à équiper la salle il conviendra de se poser le problème de son utilisation, de la fréquence des spectacles, donc de la **définition d'un projet culturel.**

● Pour une structure où les spectacles seront peu fréquents, il ne sera pas pertinent de se doter de matériel son et lumière « spectacle ». Ce matériel est très spécifique, sa mise en œuvre et sa maintenance demandent des compétences particulières. De plus, c'est un investissement lourd et il est aberrant de laisser dormir un matériel coûteux le plus clair de l'année.

Enfin, les demandes des spectacles en terme de lumière sont toujours très « pointues » et diverses. Or, à moins de disposer d'un parc de matériel considérable il ne sera jamais possible de souscrire fidèlement à ces demandes.

Dans ce domaine, des parcs de matériel régionaux, départementaux, (l'APMAC à Saintes, l'ASTACS à Chasseneuil, le CARUG à Parthenay, le CAPM à Melle…) ont pour mission de fournir ces prestations.

● Dans le cas ou un tel équipement semble devoir se justifier, il est indispensable de consulter des professionnels, car ces matériels évoluent rapidement. L'idéal est naturellement que ce soit le futur utilisateur (régisseur, directeur technique…) qui définisse le parc de matériel en fonction des projets du lieu.

Dans tous les cas, il est indispensable de prévoir l'infrastructure permettant l'installation de ce matériel. Elle se compose de *barres d'accroches*, de *lignes de projecteurs pré-câblées* et/ou de *chemins de câbles,* d'une *alimentation électrique spécifique* sans lesquels toute installation de spectacle entraîne des équipements éphémères lourds à mettre en œuvre.

Ces aménagements, qui sont la condition première pour l'accueil de spectacles, apportent les améliorations suivantes :

- Qualité artistique accrue par l'obtention d'angles d'éclairage meilleurs et plus variés (contre-jours, douches, faces…).
- Montage-démontage facilités et raccourcis (suppression des ponts, et des pieds, câblage des projecteurs facilité…).
- Coûts de production réduits.

- Sécurité accrue tant dans le travail que pour le public (plus de pieds de projecteurs branlants au milieu du public…).
- Aspect de la salle sauvegardé pendant les spectacles.

1. Les accroches

Le plafond technique

Nous n'aborderons pas cette option en détail ici. Le plafond technique est une structure de serrurerie destinée à l'équipement et aux manœuvres des appareils d'éclairage des décors et des tentures. Il peut comporter des parties mobiles motorisées ou non et des passerelles permettant l'accès du personnel et les accroches lumière. Il ne peut se concevoir que dans le cas d'une création de salle ou d'une réhabilitation lourde, et dans l'optique d'une activité spectacle fréquente.

Les barres d'accroche

C'est la solution la plus réaliste.

Le standard universellement utilisé en spectacle est le tube d'acier rond de 50 mm de diamètre. Tous les crochets de projecteurs sont conçus pour ce format. Les barres font la largeur de la salle pour laisser toutes les possibilités d'angle d'éclairage.

A titre indicatif : Prévoir deux barres en salle, pour les éclairages de face, et une barre tous les 30 à 40 cm environ au dessus de la scène pour un choix d'angles d'éclairage et l'accrochage des rideaux.

Remarques

✓ Ces barres doivent être fixées à des éléments porteurs du bâtiment (charpente…).
✓ Une note de calcul devra être faite pour établir une C.M.U. (charge maximale d'utilisation) de l'accroche.
✓ Elles peuvent être mobiles dans le sens longitudinal, ce qui permet de les positionner au mieux par rapport à la scène selon les besoins.
✓ Elles peuvent également être manœuvrables verticalement (manuellement ou électriquement). Cette solution simplifie le montage des lumières et améliore les conditions de travail.

Attention !

✓ Ne pas oublier la réglementation concernant le travail en hauteur et que… « *une échelle n'est pas un poste de travail* » !
✓ Prévoir une tour-échafaudage ou une tour élévatrice (plus coûteuse).

Salle Geoffroy Martel à Saintes

Salle polyvalente de Pamproux

Des accroches modulables en salle.

2. Le câblage

Pour que la salle reste esthétiquement nette, il faut, autant que possible, que la technique se fasse discrète, et notamment la câblerie. La régie son et lumière se place traditionnellement en fond de salle entraînant la présence de câbles allant du fond de la salle au fond de la scène.

- Des chemins de câbles courant le long de la salle jusqu'à l'arrière-scène permettent de pallier ce problème et évitent que les câbles courent au sol.
- Des lignes de projecteurs pré-câblées sont une solution efficace sur les plans de l'esthétique de la salle et surtout du *temps et de la sécurité* du *travail.*

Remarques

✓ Les chemins de câbles aériens ne sont qu'une option, des caniveaux détrappables dans le sol sont également envisageables pour les câbles desservant la régie en salle.

✓ Anticiper la présence de courants faibles et de courants forts.

Modestes…

nombreuses…

…ou plus

Des lignes de projecteurs….

3. L'alimentation électrique

Une alimentation spécifique « spectacle » est à prévoir au niveau de l'espace scénique. La localisation de cette alimentation est à concevoir selon la configuration de la salle.

La connectique devra être conforme aux normes en vigueur (cf. annexe #2).

► Les compagnies n'étant pas toujours équipées aux dernières normes, il sera prudent de prévoir un bornier dûment protégé.

4. Les rideaux

Pour des raisons esthétiques (réaction à la lumière), et acoustiques (amortissement des résonances gênantes), le tissu approprié est le velours coton.

- La couleur

Dans un théâtre, on appelle l'espace de jeu « la boîte noire ».

A l'exception du rideau d'avant-scène, tous les rideaux (pendrillons, rideau de fond, frises…) sont impérativement ***noirs***, ou de couleur très sombre et opaques. Toute autre couleur est à proscrire absolument. C'est l'artiste (ou le décor) qui doit être mis en valeur et capter la lumière. Le reste, fait partie de « l'invisible » comme on l'a vu plus haut, et doit se faire oublier.

- Le grammage

Un velours lourd aura une meilleure tenue, sera plus opaque, plus beau, et meilleur acoustiquement. Il sera aussi plus cher…c'est un choix du maître d'ouvrage.

- Le classement au feu

L'espace scénique étant ici de type « intégré », les rideaux, comme tout élément de décor doivent être de catégorie M1 (cf. annexe # 3).

- Le rideau d'avant-scène.

Il fait partie de la salle, il peut être d'une autre couleur. Il est souvent rouge.

Remarque

✓ Plus ils sont beaux, plus les rideaux sont fragiles. Ils prennent la poussière, les couleurs se fanent, ils risquent d'être endommagés lors d'autres usages du lieu. Il faut donc prévoir de les démonter et de les stocker soigneusement lorsque la salle accueille d'autres activités.

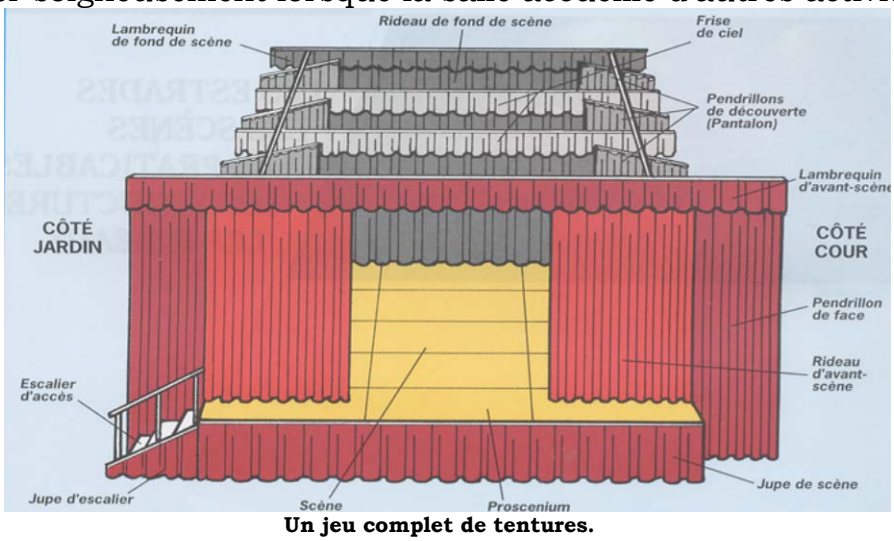

Un jeu complet de tentures.

C

LES HOMMES

Le piège avec le spectacle, c'est qu'on n'en retient trop souvent que le côté… spectaculaire, précisément. Or, nous l'avons vu plus haut, un lieu scénique ne montre que ce qu'il doit montrer. La face cachée est faite de matériel, de travail, d'hommes…

Un spectacle, ça commence le plus souvent par le déchargement d'un camion, et ça se termine à la fermeture de la ridelle après rechargement. C'est du montage, du démontage, de l'équipement, des branchements, des réglages… avant le strass et les paillettes.

Si le spectacle est une expression poétique, esthétique, culturelle, c'est aussi le fruit du travail des hommes qui le font, sur les plans artistique, mais aussi **technique.**

Un lieu scénique ne peut être une coquille vide. Le spectacle vivant a ses corps de métier spécifiques : régisseurs, machinistes, éclairagistes, sonorisateurs, etc… Ce sont des professions qualifiées à part entière.

On l'a vu, le caractère modulable des divers équipements mentionnés ici, gradins, scène, rideaux, etc… impose certaines opérations. A partir d'une certaine fréquence d'accueil de spectacles, l'exploitant d'une salle polyvalente ne pourra pas ignorer cette charge de travail et faire l'impasse sur le personnel que cette activité requiert.

Ici aussi, c'est un projet culturel bien dessiné qui permettra d'anticiper les besoins en personnel de la structure.

- Un (ou plusieurs…) régisseur (ou responsable technique) permanent peut s'avérer indispensable.
- S'il n'est pas prévu de personnel spécifique, une formation professionnelle est toujours envisageable pour un ou plusieurs agents municipaux.

Enfin, un statut particulier des artistes et des techniciens du spectacle (*travailleur intermittent du spectacle*), permet de pallier les charges de travail irrégulières par des embauches ponctuelles.

CONCLUSION

On l'a vu, la polyvalence est un défi a priori impossible. On peut s'en approcher à condition de prendre les mesures appropriées. Il faut souligner qu'elle a cependant ses limites. Le sport et le spectacle, par exemple, restent encore assez largement inconciliables, à moins de disposer de moyens financiers considérables, le meilleur exemple en est le Palais Omni-sports de Paris-Bercy (POPB).

Le problème est ardu, mais des solutions simples et peu coûteuses existent pour peu que l'on se pose les bonnes questions. Il conviendra également de se garder des inévitables idées reçues qui brouillent l'analyse dès qu'on parle de spectacle.

Quatre points-clefs importants qualifient la capacité d'un lieu quelconque à être « aussi » une salle capable d'héberger le spectacle :

Les accroches /les lignes-projecteurs

En nombre suffisant et bien localisées. C'est le point le plus important et le plus facile à résoudre. Cet aménagement n'est pas forcément coûteux et permet de réelles économies sur le coût des accueils.

La préservation des volumes / le noir

Ne pas limiter les volumes, surtout les hauteurs. Pas de scène encadrée, pas de faux plafonds…C'est évidemment dans le cas de réaménagements importants qu'on peut remédier à ce problème quand c'est encore possible. Le noir doit être possible et total en scène et salle.

L'alimentation électrique

Il faudra tôt ou tard la mettre aux normes, autant tenir compte des besoins du spectacle…

La flexibilité

Scène modulable et démontable, gradins démontables ou télescopiques…Ces options amènent un « plus » considérable, mais mettent en jeu des investissements qui demandent une réflexion sérieuse.

Sur tous ces points, c'est délibérément que ce document n'entre pas dans des détails chiffrés (côtes, surfaces, puissances, coûts…). Il n'existe pas de recette toute faite. Chaque projet est à étudier spécifiquement en tenant compte de toutes les contraintes (le bâti existant, le budget, le projet culturel), et en consultant les compétences adéquates.

Il ne viendrait à l'idée de personne de construire un hôpital sans consulter de médecins…Pourtant nombre de lieux à vocation d'accueil de spectacles sont encore construits ou aménagés sans consulter la corporation… Avec des résultats que l'on ne peut que déplorer…

On l'a vu sur de nombreux points soulevés par ce type de réaménagements, les choix sont souvent délicats entre les contraintes financières et les aspirations artistiques.

C'est pourquoi le préalable à toute mise en œuvre est d'établir pour ce lieu un **projet culturel** précis qui définira notamment :

- La destination de la salle, la nature des activités prévues
- La fréquence, la nature, l'importance des spectacles envisagés.
- Le public visé, la jauge pressentie.
- Le personnel éventuellement prévu.
- Le budget de fonctionnement.

Les questions à se poser sont : « *quel outil ? pour quelle utilisation ?* ».

Dans tous les cas, dès qu'apparaît une volonté d'aménagement ou d'amélioration de salle polyvalente avec l'objectif d'accueillir du spectacle vivant, il est **indispensable** de consulter :

- ✓ Des **professionnels du spectacle** (régisseurs, parcs de matériels locaux…), dans le cas de petites améliorations en équipement.
- ✓ Un **scénographe**, s'il s'agit d'un réaménagement lourd demandant une étude approfondie.

Dans le cas d'une création de salle, il est indispensable de faire établir un **programme architectural**, qui sur la base du projet culturel, cadrera le travail de l'architecte (cf. les documents à consulter en annexe).

ANNEXES

1. Articles L 29 et AM 18, § 2 du règlement de sécurité incendie relatif aux Etablissements Recevant du Public. Ils concernent les sièges mobiles et la constitution de rangées de sièges.

2. Il s'agit ici de la norme CEI / NF EN 60309-1 qui concerne la protection des travailleurs ainsi que la norme CEI / NF EN 60309-2 qui définit « les règles d'interchangeabilité dimensionnelle pour les appareils à broches et à alvéoles », c'est à dire : qui normalise les connecteurs.

Exemples : ***P 17*** et ***Hypra*** chez **Legrand** et ***DS*** et ***DSN*** chez **Maréchal**.

3. Articles L 80 et GN 12 du règlement de sécurité incendie relatif aux Etablissements Recevant du Public. Ils concernent le classement au feu des éléments de décor dans un espace scénique intégré à la salle et les documents justificatifs de ces classements.

Crédits illustrations

Podiums, praticables (p.8) :
Catalogues Samia-Devianne, Samia

Courbe de visibilité (p.9) :
Guide « Concevoir une salle de spectacles » - Edité par le *Conseil Général d'Indre-et-Loire.*

Espace scénique intégré (p.10) :
« Les lieux scéniques en France 1980-1995 » : Jean Chollet & Marcel Freydefont. *Editions A.S. Collection « Scéno+ »*

Rideaux (p.16) :
Catalogue Devianne-Duquesnoy

Photos :
Jacques Boisset – Inventaire des lieux scéniques Poitou Charentes
Première page :salle des fêtes de Melle (79).

A consulter

- Dossier « Ouvrir un lieu de spectacles » - numéro 12 de la revue « *La Scène* » de mars 1999.

- Dossier « Créer un espace culturel polyvalent neuf ou à partir d'un bâtiment existant » - « *La lettre de l'ACTEUR RURAL* », L'accompagnateur de projet - Cahier n°2 – N°152 – 15 mai 2002.
  Site internet : www.village.tm.fr

Voir aussi …/…

- Guides :
  - « Concevoir une salle de spectacle », édité par la Direction de la Culture et des Sports du Conseil Général d'Indre-et-Loire.
  - « Réussir sa salle de spectacle », édité par l'UR-CAUE (Union Régionale des Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) de la Région Pays de la Loire.
  - « Programmation des constructions publiques », par la MIQCP (Mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques). *Editions Le Moniteur*
  - « Guide de la maîtrise d'ouvrage publique » : Construire ou réhabiliter un petit équipement public. Edité par le CAUE 79 (Deux-Sèvres)